

Arborescence

concept 2017

objectifs

ARBORESCENCE est une association citoyenne qui a pour vocation la découverte et la protection des Arbres Remarquables de Rixensart et dont les objectifs sont

- ✓ sensibiliser les habitants à la protection du patrimoine arboré rixensartois, par la diffusion d'informations sur Internet, via les réseaux sociaux ou tout média non payant.
- ✓ constituer et éditer un fonds d'archives didactiques et iconographiques, accessible à tout public et à destination des générations futures.
- ✓ tenir à jour¹ l'inventaire des « Arbres Remarquables » de Rixensart, Genval et Rosières².
- ✓ agir en fonction des informations reçues ou transmises par les lanceurs d'alerte vers les autorités compétentes, et en assurer le suivi
- ✓ créer les conditions d'un partenariat durable ou agir en synergie avec les associations protectrices de la nature, ainsi qu'avec les autorités responsables dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

¹ Tous les Arbres Remarquables sur le territoire de Rixensart ont été officialisés le 13 août 1999, sauf un en 2003 et six en 2007

² MONITEUR BELGE du 22 février 2013

communication

- ✓ assurer la communication et toucher tout public, en particulier les passionnés de la nature et de la photographie, les amoureux de Rixensart, les responsables du monde politique, économique et associatif, le corps enseignant et les étudiants, les nouveaux résidents et visiteurs
- ✓ créer sur la Toile une plate-forme mettant en valeur le patrimoine arboré, à savoir les Arbres Remarquables de Rixensart³, et y éditer des notices illustrées⁴ et didactiques
- ✓ constituer un groupe de membres⁵ et en éditer la liste
- ✓ créer les conditions d'un partenariat durable ou agir en synergie avec les associations protectrices de la nature

³ Le site Internet de type 'blog' correspond parfaitement aux besoins éditoriaux et s'adapte à tous types d'écrans (ordinateur, tablette, portable). La gratuité de l'hébergement sur 'Skynet' est toutefois compensée par un bandeau publicitaire imposé en tête de blog.

⁴ ARBORESCENCE réserve la propriété intellectuelle des photos publiées sur son site aux photographes participants et interdit toute reproduction des photos y publiées, sauf autorisation écrite de l'auteur. Celle-ci peut être demandée par courriel via l'association. Cette dernière décline toute responsabilité quant à l'usage frauduleux qui pourrait être fait de ces photographies.

⁵ Le membre d'Arborescence s'intéresse au patrimoine arboré de Rixensart et souhaite rester informé. Il soutient et approuve les objectifs poursuivis par Arborescence et accepte que ses nom et prénom soient édités. Aucune cotisation n'est requise.

didactique

- ✓ identifier le patrimoine arboré
- ✓ rédiger des notices didactiques
- ✓ constituer un carnet d'adresses d'experts
- ✓ proposer les candidats arbres au statut d'Arbre Remarquable

action

- ✓ tenir à jour⁶ l'inventaire du patrimoine arboré de Rixensart, Genval et Rosières, principalement les « Arbres Remarquables » (AR) reconnus en tant que tels par la Wallonie⁷.
- ✓ sensibiliser les membres à parrainer un ou plusieurs Arbres Remarquables
- ✓ coacher les parrains/marraines dans leur mission d'observation, d'étude, de photographie et de lanceur d'alerte.
- ✓ agir auprès des autorités responsables dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire, et en assurer le suivi.

Rixensart, le 25 novembre 2017

Eric de SÉJOURNET
Thierry BENNERT
Berna de WILDE d'ESTMAEL
cofondateurs

⁶ Tous les Arbres Remarquables sur le territoire de Rixensart ont été officialisés le 13 août 1999, sauf un en 2003 et six en 2007

⁷ MONITEUR BELGE du 22 février 2013